



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 10, numéro 8

20 juin 2025

Hommage à nos bénévoles

Vous avez eu l'invitation de votre président ou de votre présidente pour l'activité hommage à nos bénévoles? N'oubliez pas que c'est ce vendredi à 17 heures au centre communautaire. Soyez-y! L'activité sera sous forme de 5 à 7.

Initiation au vélo à assistance électrique

Venez faire l'essai gratuitement de vélos de montagne à assistance électrique à la plage municipale les 22 juin et 24 août prochain. Activité offerte par le Parc régional de la Couronne. Pour information: 418 812-2811.

Service d'aide alimentaire

Suite à la fermeture de l'épicerie de notre village (la Coop), le service d'aide alimentaire de Lac-Bouchette mettra en place dès le 26 juin, une distribution hebdomadaire à tous les jeudis de 13 h à 15 h 30, afin de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour faire leurs achats. Vous pourrez vous procurer des aliments essentiels (lait, pain, viande) pour seulement 5\$, le tout équivalant à la capacité d'un sac standard BMR (un sac par personne).

Le service d'aide alimentaire est au sous-sol de l'église. Vous devez passer par la 2^e porte du côté droit de l'église pour vous y rendre. (porte près du cimetière)

De l'aide pour votre épicerie

L'épicer IGA offre de l'aide pour votre épicerie. Commandez sans vous déplacer! Comme certains le savent déjà, IGA offre le service de livraison à domicile et la prise de commandes en ligne ou par téléphone pour toutes les municipalités avoisinantes dont Lac-Bouchette. Commandez vos produits d'épicerie préférés facilement et rapidement! Tél.: 418 275-4692 poste 224 ou par Internet https://www.iga.net/fr/epicerie_en_ligne

Terrain de jeux

Pour les enfants de 4 à 12 ans* (la maternelle 4 ans doit être complétée). Le terrain de jeux sera ouvert du 25 juin au 15 août. Note : Il n'y aura pas de terrain de jeux le lundi 30 juin en raison du congé férié de la fête du Canada.

Lieu : Gymnase de l'école Jolivent de Chambord (LE TRANSPORT EST INCLUS à partir de Lac-Bouchette)

- Service de garde : de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30 (situé à Chambord)
- Terrain de jeux régulier : de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi

Activités incluses : une sortie par semaine, une visite à la plage par semaine, toutes les activités sont comprises dans le prix hebdomadaire.

Date limite d'inscription : **Tous les enfants doivent être inscrits au plus tard le mercredi à 16 h précédant la semaine désirée.** Les inscriptions reçues après ce moment seront refusées. **Inscriptions en ligne seulement:** Rendez-vous sur le site internet de la Municipalité de Chambord, dans la section Activité loisir. Il sera nécessaire de créer un compte Sport+ au nom de votre enfant pour procéder à l'inscription.

*NOTE IMPORTANTE : Un remboursement de 5\$ d'inscription et de 5\$ de service de garde par semaine sera effectué à la fin de l'été aux parents de Lac-Bouchette et de Saint-François-de-Sales afin de profiter de la tarification régulière.

Pour rester informé : rejoignez le groupe Facebook **Terrain de jeux Chambord/St-André** pour consulter le guide du parent, le plan de la semaine et toutes les informations utiles.

Pour toute question, contactez Océane Guay, coordonnatrice à l'adresse suivante : oceane25042005@gmail.com ou par téléphone au 418 515-0713

Avis public, PPCMOI n° 2025-02



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par un projet de résolution portant le numéro 2025-02 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 2 juin 2025, le conseil a adopté le projet de résolution numéro 2025-02 visant à autoriser un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 226, rue Principale (lot 5 787 864 du cadastre du Québec). Ce projet vise à y autoriser les usages mixtes en combinant l'usage résidentielle bi-familial avec gîte existant avec un usage supplémentaire de type commerce de voisinage 2.1 e) afin d'y opérer un café-terrasse.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 7 juillet 2025 à 19 h10 pour le projet de résolution n° 2025-02 à la salle du conseil municipale au 297 rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, Mme la mairesse ou son représentant expliquera ledit projet de résolution, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il concerne le secteur du centre de la rue Principale à l'intérieur de la zone 4CO.

Le projet de résolution est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 19^e jour de juin deux mille vingt-cinq.

directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 10, numéro 8, édition du 20 juin 2025

Dérogation mineure n° 2025-02



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC – Dérogation mineure n° 2025-02

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que :

Il y aura séance régulière du conseil municipal le 7 juillet 2025 à 19 h au 297, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec), à la salle du conseil.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du demandeur : Jason Drouyn et Mélina Roy-Grenon

Identification du site concerné : Un terrain du ministère des Transport du Québec portant le numéro de lot 5 788 166

Numéro de la zone : 3AF

Règlements en cause : Règlement de zonage n° 18-16.

Nature et effets : Les demandeurs désirent installer une enseigne directionnelle d'une superficie de 1,44 m² alors que le maximum autorisé est de 0,5 m².

Pourcentage des dérogations : 188 %

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 19^e jour de juin deux mille vingt-cinq.

directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 10, numéro 8, édition du 20 juin 2025